



DOSSIER DE PRESSE

**Le premier contrat en Auvergne
pour l'élaboration d'un programme local
de prévention des déchets**

— 26.11.10



Le meilleur déchet est encore celui que l'on ne produit pas !

La croissance démographique, l'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation ont contribué ces dernières décennies à augmenter considérablement les quantités de déchets produits. La production d'ordures ménagères par français a ainsi doublé en 40 ans. Chaque année, un français produit en moyenne 390 kilos d'ordures ménagères auxquelles il faut ajouter 200 kilos de déchets déposés en déchèteries.

Réduire la production de déchets constitue désormais un enjeu essentiel de la politique des déchets tant en termes d'environnement que de santé et d'économie. La loi dite Grenelle 1 a ainsi placé la **prévention** comme la 1^{ère} priorité en matière de déchets, et a pour cela fixé des objectifs chiffrés :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % pendant les cinq prochaines années,
- Diminuer de 15 % d'ici 2012 les quantités de déchets incinérées ou enfouies,
- Instituer une tarification incitative dans un délai de 5 ans,
- Généraliser les programmes locaux de prévention auprès des collectivités.

La prévention des déchets doit en effet permettre de limiter la consommation de ressources non renouvelables et les rejets de gaz à effet de serre (GES), de limiter le recours à l'incinération ou à l'enfouissement, de maîtriser les coûts... Elle doit également permettre de s'inscrire dans la cohérence des politiques de l'UE.

La prévention des déchets consiste en effet, par différentes mesures et/ou actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité, à :

- réduire les quantités de déchets produits et collectés ;
- et/ou réduire leur nocivité ;
- et/ou améliorer leur caractère valorisable, dans une logique de préservation des ressources.

Elle se différencie en cela des collectes sélectives et des opérations de tri et de valorisation qui ont ensuite pour objet, une fois les déchets remis à la collecte, de permettre le recyclage de la plus grande partie possible.

Elle concerne potentiellement toutes les étapes du cycle de vie des produits, depuis leur conception jusqu'à leur utilisation en passant par leur production et leur distribution et relève autant de la responsabilité des industriels que de celle du citoyen-consommateur.

Les résultats de la dernière campagne de caractérisation des ordures ménagères montrent que 39 % du gisement d'ordures ménagères (environ 150 kg/hab/an) pourraient faire l'objet d'opérations de prévention grâce notamment au compostage domestique, au stop pub, à la limitation des impressions bureautiques ou à la réduction du gaspillage alimentaire...

Les industriels peuvent agir en s'engageant dans des démarches d'éco-conception. Celles-ci permettront, par exemple :

- d'éviter des emballages ou de limiter, à service rendu équivalent, le poids unitaire de ceux-ci (le poids unitaire des pots de yaourt a ainsi été réduit de 13 % en 8 ans),
- de fabriquer des produits moins polluants, plus facilement réparables ou recyclables, facilitant ainsi la gestion des déchets que ces produits deviendront en fin de vie.

Le citoyen – consommateur peut orienter ses achats, en fonction de ses besoins et de son mode de vie : acheter des produits en vrac ou moins emballés, acheter la juste quantité nécessaire et ainsi éviter le gaspillage alimentaire (7 kg par habitant d'aliments non entamés, encore emballés, sont jetés chaque année), moins acheter de produits jetables... Par ses choix et ses pratiques de consommation, il peut avoir une influence sur l'offre de produits et peser sur la chaîne de fabrication.

Les collectivités qui gèrent les flux de déchets des ménages ont enfin un rôle essentiel. Elles peuvent promouvoir le compostage domestique et mettre en oeuvre une tarification incitative, en partie proportionnelle aux quantités de déchets remises à la collecte. Elles peuvent également chercher à réduire les déchets produits par leurs services et encourager les différents acteurs de leur territoire à l'éco-responsabilité.

Elles peuvent enfin participer à la généralisation des programmes locaux de prévention. Elaborés en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés de leur territoire, de tels programmes doivent permettre de :

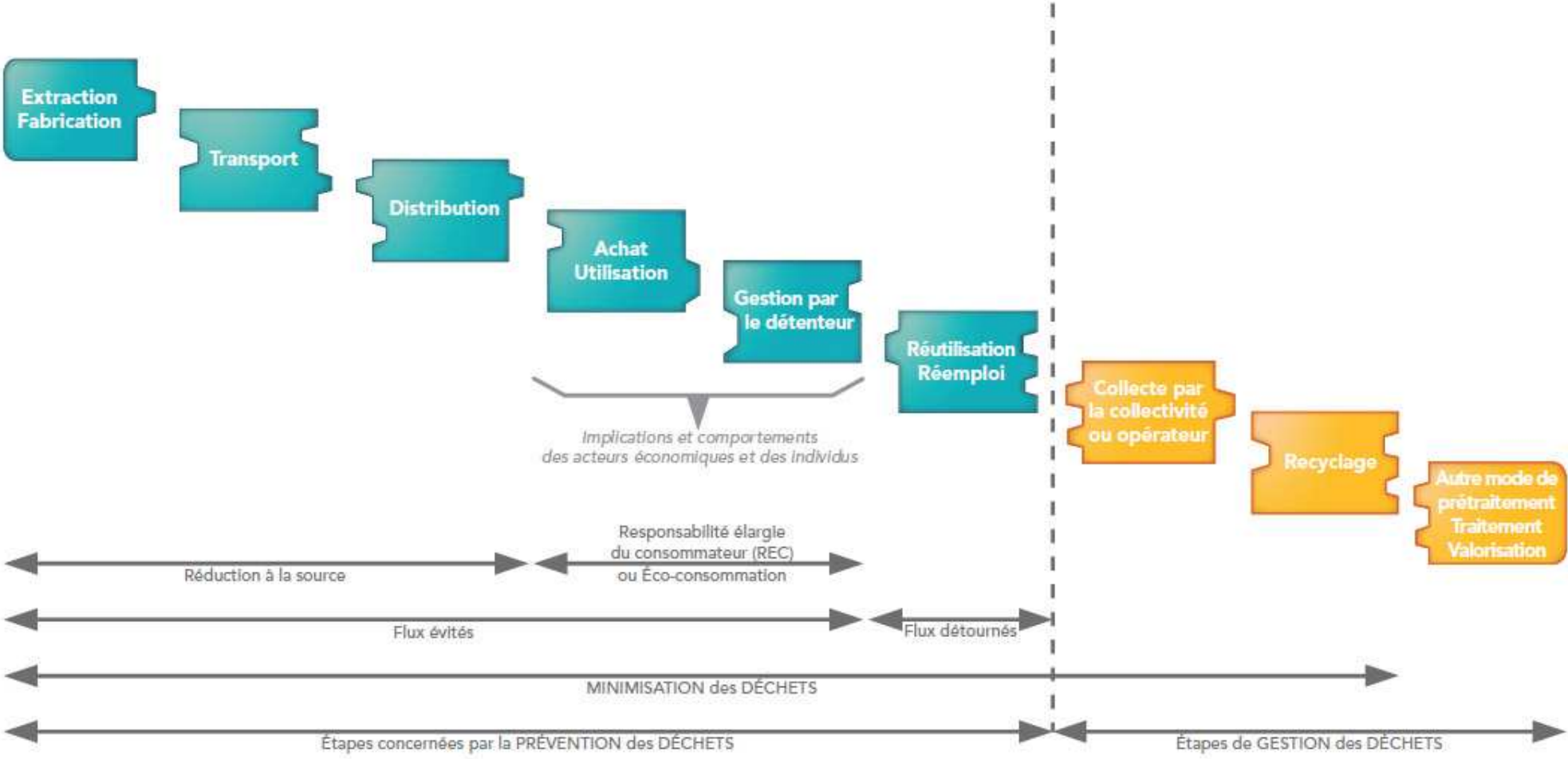
- caractériser le gisement d'évitement et de détournement de déchets ;
- établir des objectifs partagés de réduction pour chacun de ces gisements ;
- définir et mobiliser les moyens à mettre en oeuvre pour réduire la quantité et la toxicité des déchets produits ;

et ainsi structurer leur démarche pour atteindre l'objectif de réduction fixé par la loi Grenelle 1.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a été chargée de soutenir les initiatives des collectivités en matière de prévention des déchets et, plus particulièrement, d'apporter un soutien financier et méthodologique pour favoriser la généralisation de programmes locaux de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire national.

Le Syndicat des Cramades dans le Cantal est ainsi le premier établissement public de coopération intercommunal de la région Auvergne, compétent en matière de traitement de déchets, à contractualiser avec l'ADEME pour élaborer et mettre en oeuvre un programme de prévention des déchets sur son territoire.

Les étapes du cycle de vie d'un produit



I - LE SYNDICAT DES CRAMADES

Le Syndicat des Cramades ou Syndicat de gestion du Traitement et de la valorisation des déchets du Nord-Est Cantal, constitué le 1^{er} janvier 2006, regroupe **9 communautés de communes, 124 communes, soit 44 553 habitants.**

Périmètre d'intervention du Syndicat



Les Communautés de communes couvertes

CC du Pays de Saint-Flour
CC du Pays de Murat
CC du Pays de Massiac
CC du Pays Gentiane
CC du Cézallier
CC du Pays de Pierrefort
CC Caldagues Aubrac
CC Margeride Truyère
CC de la Planèze

Un peu d'histoire

11 juin 2004 : les présidents des 9 Communautés de communes et les maires concernés décident, en présence de Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour de créer le Syndicat de l'arrondissement de Saint-Flour. 1^{ère} réunion du Comité de pilotage le 19 juillet 2004.

1^{er} janvier 2006 : Création effective du Syndicat de gestion du traitement et de la valorisation des déchets du Nord-Est Cantal regroupant les communautés de communes de l'arrondissement de Saint-Flour et la communauté de communes Pays Gentiane

A travers le Syndicat des Cramades, une organisation territoriale cohérente est mise en place autour d'un projet pluriannuel d'actions visant à assurer une gestion efficace et pérenne des déchets sur le territoire.

Le Conseil Syndical, présidé par Pierre Jarlier, est composé de 40 élus représentants de chaque Communauté de Communes adhérente.

Le Syndicat compte aujourd'hui :

- un centre de tri pour la valorisation des déchets recyclables,
- un centre d'enfouissement technique (CET),
- un quai de transfert des déchets à Neussargues-Moissac pour les Communautés de Communes de Murat et du Cézallier.

Et gère pour les communautés de communes :

- les contrats pour la reprise des matériaux valorisables,
- la mise en place de tous les équipements ou opérations nouvelles visant à traiter, valoriser ou réduire les quantités de déchets ménagers;
- la mise en place et l'organisation des actions de communication pour améliorer les objectifs quantitatifs et qualitatifs du traitement et de la valorisation des déchets.

Quelques chiffres pour l'année 2009

- Centre d'enfouissement technique : 12 590,13 T, soit 313 Kg/an/hab
- Centre de tri : 1950,98 T traitées, soit 43,79 Kg/hab/an
- Taux d'erreur moyen dans le tri : 17,63 %
- Verre : 1275,72 T, soit 28,63 Kg/an/hab
- Total des déchets collectés et traités par le Syndicat : 385,42 Kg/an/hab, contre 391 Kg/an/hab au niveau national

II – LE SYNDICAT DES CRAMADES ET LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Grenelle de l'environnement présente la prévention de nos déchets comme « l'un des enjeux majeurs tant au regard d'une limitation à venir des ressources en matières premières et en énergie, que de l'impact environnemental et sanitaire de leur gestion qui doit être réduite ».

Les priorités fixées par le Grenelle :

- la réduction de la production de déchets et le développement du recyclage
- la réduction de l'impact environnemental et sanitaire de nos modes de gestion des déchets
- le renforcement de la sensibilisation et de l'information

Les objectifs du Grenelle :

- Diminuer de 15 % les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération et réduire la production d'ordures ménagères de 7 % sur 5 ans ;
- Limiter le traitement des installations de stockage et d'incinération à 60 % des déchets produits sur le territoire, afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation ;
- Mettre en place des filières de récupération et de traitement spécifiques pour les seringues, les déchets dangereux des ménages, les pneus et les produits d'ameublement ;
- Moduler la contribution financière de chaque produit à sa filière de traitement en fonction de son impact environnemental et de ses valorisations ;
- Mettre en place un diagnostic déchets avant toute démolition de certains bâtiments ;
- Créer une collecte sélective obligatoire des déchets organiques par leurs gros producteurs ;
- Instaurer des plans départementaux de gestion des déchets issus des BTP, privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés ;
- Autoriser les collectivités locales à expérimenter, pendant trois ans, la mise en place d'une part variable incitative, calculée en fonction du poids et du volume des déchets, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Grenelle de l'environnement a mis en lumière l'importance de la prise en compte de la gestion des déchets dans le cadre de nos politiques environnementales et sanitaires. C'est un nouvel élan qui a été donné aux projets menés par les collectivités en faveur de la réduction de la valorisation des déchets.

Les actions menées par le Syndicat des Cramades s'inscrivent dans le droit fil des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Les actions menées par le Syndicat au regard des objectifs du Grenelle

Gestion des déchets ultimes

Le Syndicat a mis en service en juillet 2009 de nouvelles installations permettant à son centre d'enfouissement technique de prendre en charge davantage de déchets. D'une durée de vie de 20 ans, cet équipement permet au CET de traiter 20 000 T de déchets par an.

Réduction de l'impact environnemental du site

- Une station de traitement des lixiviats (jus issus de la fermentation des déchets) sera mise en service début 2011 ;
- Concernant la gestion de biogaz, une torchère a été installée en juillet 2009 et une réflexion a été menée pour la valorisation énergétique du biogaz.

Harmonisation des signalétiques

Groupements de commandes gérés par le Syndicat pour l'acquisition des contenants de collecte par les communautés de communes

Campagne de communication renforcée avec 4 ambassadeurs du tri sélectif

Gestion des déchets recyclables

Nombreux investissements réalisés au service de l'amélioration du taux de valorisation afin d'atteindre l'objectif de 75% de recyclage des emballages ménagers (63% recyclés en 2008) et d'harmoniser les consignes de tri

En 2009 :

1950,98 T de déchets ont été traitées sur le centre de tri. Taux de refus : 17,63%, soit 344 tonnes (Contre 20,11% en 2008 et 23,7% en 2007)

Pour le matériau Journaux magazines : 14,2 kg/an/hab

Pour le matériau Emballages ménagers recyclables : 2,59 kg/an/hab

Des travaux de mécanisation supplémentaires et d'amélioration des conditions de travail ont été réalisés début 2010 avec pour objectifs d'améliorer le taux de recyclage et d'optimiser les taux de captation et limiter les déchets enfouis

Coût de l'opération : 800 000 euros HT (financement : CG 123 000 €, DDR : 100 000 €, ADEME : 160 000 €)

Ces investissements ont permis :

85% d'augmentation des quantités de journaux magazines triés et envoyés aux repreneurs, 33% des cartons triés, 183% de l'aluminium trié

A noter :

Le Coût de traitement des déchets enfouis

L'ADEME a réalisé en 2006 une enquête sur les coûts de mise en décharge des collectivités au titre de l'année 2005. Le coût moyen d'une tonne mise en décharge a été évalué à 54 euros par tonne hors TGAP.

Suite aux investissements réalisés (soit environ 2,5M€ investis pour la création du nouveau site d'enfouissement), le coût de traitement des déchets ultimes enfouis sur le site des Cramades est de **30 euros par tonne hors TGAP pour l'année 2010.**

A titre de comparaison avec les deux autres installations cantaliennes de traitement des déchets, la coût d'une tonne de déchets sur le site de Tronquières à Aurillac dépasse les 100 euros la tonne hors TGAP et les 80 euros la tonne sur le site de Drugeac (géré par le SIETOM de MAURIAC).

III – LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE

Le Grenelle de l'environnement fixe comme objectifs :

- la réduction de 7% de la production des ordures ménagères et assimilés pendant les 5 prochaines années
- la baisse de 15% des tonnages enfouis et incinérés
- la hausse du taux de recyclage matière : 35% en 2012, 45% en 2015

Actions du Syndicat en faveur de la réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Développement du compostage

- Incitation au **compostage individuel** depuis 2007 : 1200 foyers équipés de composteurs individuels à tarif réduit (participation financière du Syndicat, du CG15 et de l'ADEME)
- **Accompagnement des foyers** (lettre semestrielle du compostage, enquête de satisfaction...)
- Opération **foyers témoins** menée en 2009

Objectif : mesurer la quantité de déchets détournés de la collecte des ordures ménagères ;

évaluer la quantité qu'il est potentiellement envisageable de détourner à l'échelle du Syndicat

Résultats : En moyenne, ce sont 3,16 kg/foyer/semaine de déchets pesés soit 158 kg de déchets/an/foyer détournés de la collecte et 190 tonnes de déchets détournés en 1 an par les 1200 foyers équipés.

- Mise en place d'actions pédagogiques : **dons de composteurs aux écoles** primaires et animations spécifiques sur le thème du compostage

Sensibilisation à la réduction des déchets à la source

- Opérations ponctuelles de sensibilisation menées dans le cadre des **semaines de réduction des déchets** auprès des consommateurs dans les grandes surfaces avec mise en place d'une opération **Stop Rayon** pour mettre en valeur les produits faibles en déchets

- **Animations** sur le thème de la réduction des déchets et du compostage (ex: intervention auprès du club des aînés ruraux de La Chapelle d'Alagnon début novembre 2010)

- **Mise en place de filières de traitement et de valorisation**

2008 : mise en place de la collecte des déchets de soins en déchetterie

2009 : réseau de collecte des textiles

2010 : volonté de poursuivre les efforts engagés - mise en place d'un **programme local de prévention** sur 5 ans

IV –LE PROGRAMME LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE

Chargée de soutenir la mise en œuvre de la politique volontariste de gestion des déchets impulsée par le Grenelle de l'environnement, l'**ADEME est le partenaire des collectivités** qui souhaitent s'engager en faveur de la prévention des déchets.

Le Syndicat des Cramades est la première collectivité de la Région Auvergne à contractualiser avec l'ADEME pour la mise en place d'un programme local de prévention des déchets.

Les engagements du Syndicat

Signature de l'accord-cadre pour la mise en place du programme de prévention des déchets sur 5 ans

Embauche d'un chargé de mission

Réalisation d'un diagnostic, mise en évidence des gisements d'évitement propres au territoire

Mise en place d'un plan d'actions auprès des citoyens, des collectivités et des industriels intégrant les 5 thématiques déterminées par l'Ademe – sensibilisation à l'éco-consommation, éco-exemplarité, action emblématique nationale, action d'évitement des déchets, action de prévention des déchets des entreprises ou de prévention qualitative – afin d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle.

Le plan d'action du Syndicat

Auprès des citoyens

Poursuite des actions en faveur de la pratique du compostage

- campagne de vente de composteurs à tarifs préférentiels (20% de subventions du Syndicat, 10% du CG15 et 10% de l'ADEME)
- dons de composteurs aux écoles primaires du territoire
- promotion du compostage individuel en tas
- mise en place d'un réseau de maîtres composteurs
- mise en place d'une filière de co-compostage pour la valorisation des boues et des déchets verts de l'ensemble du territoire – Cette démarche s'inscrit dans le cadre du soutien du Syndicat aux filières agricoles de qualité par la production d'un compost normé utilisable en agriculture biologique.

Sensibilisation

- auprès des consommateurs : information pour produire moins de déchets
- auprès des scolaires : animation par les ambassadeurs du tri
- auprès de publics identifiés comme les clubs du 3^{ème} âge

Mise en place de recycleries

- installation d'une antenne Emmaüs basée à Saint-Flour avec mise en place d'un réseau de récupération au sein des déchetteries afin de détourner des produits

Auprès des collectivités

Eco-exemplarité du Syndicat et des collectivités adhérentes :

- réduction de la consommation de papier : utilisation du recto/verso, communication électronique favorisée
- gestion différenciée des espaces verts : réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires...
- utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement

Auprès des industriels

- mise en place de partenariats avec la CCI, la Chambre des métiers et la chambre d'agriculture pour la sensibilisation des entreprises, des artisans locaux et des agriculteurs

Les actions du Syndicat menées dans le cadre de la Semaine de réduction des déchets du 20 au 28 novembre 2010

Dans le cadre de la semaine de réduction des déchets, le Syndicat des Cramades multiplie les actions de sensibilisation et de communication en faveur de la réduction des déchets.

De nombreuses actions éducatives ont notamment été organisées en collaboration avec les écoles :

- Installation d'un composteur à l'école primaire de Coren avec actions de sensibilisation des enfants
- Organisation d'un goûter sans déchet à l'école de Saint-Urcize : atelier d'un goûter comparatif avec un goûter pauvre en déchet et un goûter producteur de déchets, distribution de gourdes financées par le Syndicat des Cramades en vue de pérennisation de la démarche par l'école
- Spectacle de théâtre Gaspi Birthday –Salle du Rex à St-Flour - compagnie « Le petit théâtre vert » : Les 108 élèves des écoles primaires de Laveissière, Dienne et Paulhac ont assisté à un spectacle ludique truffé de conseils et d'astuces pour trier nos déchets et en produire moins

Contact presse : Syndicat des Cramades

Myriam LOMBARD

Tèl : 04.71.60.72.64 - Fax : 04.71.60.72.09

myriamlombard@yahoo.fr